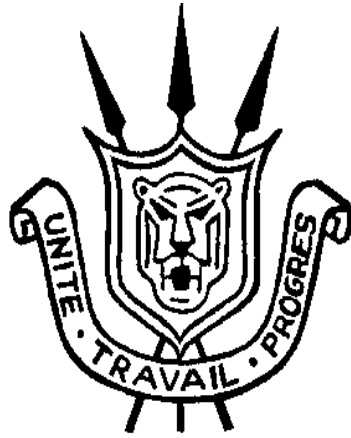


**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**PROGRAMME PAR PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL  
DECENT AU BURUNDI (PPTD/BURUNDI) REVISE**

**2012-2015**

**MARS 2012**

## LISTE DES ABBREVIATIONS

AEB	: Association des Employeurs du Burundi
CBSO	: Compte du Budget Supplémentaire Ordinaire
CEACR	: Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations
CFPP	: Centre de Formation et Perfectionnement Professionnel
CNDD-FDD	: Conseil National de Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie
CNDS	: Comité National de Dialogue Social
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
CREE	: Créez votre entreprise
CSCP	: Cadre stratégique de consolidation de la paix
CSLP	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CTB	: Coopération technique Belge
EAC	: East African Community
FAO	: Food Agriculture Organisation of the United Nations
FNL	: Force Nationale de Libération
GERME	: Gérez mieux votre entreprise
GTZ	: Agence de Coopération Allemande
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'œuvre
MSNRRRS	: Ministère de la Solidarité Nationale, de Rapatriement des Réfugiés et la Réintégration Sociale
NEPAD	: New Partnership for African Development
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non gouvernementale
PAN	: Plan d'Action National pour la promotion de l'emploi
PDRT	: Programme d'Urgence de Démobilisation et Réintégration Transitoire
PNDDR	: Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration
PNPS	: Politique Nationale de Protection Sociale
PNUAD	: Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCR	: Projet Prévention des Crises et Reconstruction dans Bujumbura Rural
PPTD	: Programme par Pays de Promotion du Travail Décent
PRODIAF	: Programme de Dialogue Social pour l'Afrique Francophone
RBTC	: Budget Régulier pour la Coopération Technique
REFES	Réformes Economiques et Sociales
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework
UNIFEM	Fond de Développement des Nations unies pour les Femmes
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immun Déficience Acquis
WEDGE	: Women Entrepreneurship Development for Gender Equality (Développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et égalité entre les sexes)

## INTRODUCTION

Le premier PPTD du Burundi a été adopté par les mandants en Mars 2006 et mis en œuvre pour la période 2008-2011. Ce document était conçu comme un cadre de mise en cohérence des interventions du BIT au Burundi basé sur les projets exécutés et ceux qui étaient envisagés en fonction des opportunités de mobilisation des ressources identifiées à cette époque. Le point d'engrègement principal de ce PPTD était le Plan d'action National de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté élaboré et adopté en 2006 conformément aux engagements pris par les dirigeants africains lors du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté tenu à Ouagadougou en septembre 2004.

Depuis 2006, de nouvelles dynamiques se sont produites au niveau national. Il s'agit avant tout de l'organisation des élections générales en mai 2010, lesquelles ont démontré la détermination des Burundais de tourner la page de deux décennies de conflits.

Un autre fait majeur a été l'adoption d'un document de vision 2025 destinée à rassembler les aspirations globales des Burundais dans un contexte en mutation et l'élaboration d'un nouveau « Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté – CSLP II », couvrant la période 2012-2016, en remplacement du CSLP I couvrant la période 2006-2009..

Pour sa part, le Système des Nations Unies a révisé son Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement du Burundi (PNUAD) dit Stratégie Intégrée d'appui des Nations Unies au Burundi 2010-2014, ayant pour thème principal la consolidation de la paix et le relèvement communautaire. Ce Plan s'articule autour de quatre priorités, à savoir : la Planification Stratégique et la Coordination de l'aide, le Relèvement Communautaire, la Réconciliation Nationale, la promotion et la protection des Droits Humains, et la Bonne Gouvernance. Les différentes dimensions du travail décent s'intègrent dans les priorités stratégiques ainsi définies et constituent la contribution du BIT et de ses mandants tripartites à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies au Burundi.

De leur côté, les mandants tripartites de l'OIT ont pris des initiatives pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'emploi et le Socle de protection sociale, en réponse à la crise financière et économique internationale. Fort de ces opportunités de promotion du travail décent, les Mandants sont disposés à apporter leur contribution à la dynamique de consolidation de la paix et de reconstruction. Aussi, de manière consensuelle, ont-ils jugé opportun d'actualiser le PPTD 2008-2011 pour assurer la capitalisation des acquis de l'assistance technique antérieure du BIT au Burundi et redéployer les nouveaux besoins dans un cadre de programmation couvrant une période allant de 2012 à 2015. Ce nouveau cadre temporel permet aussi un meilleur alignement du PPTD au CSLP II (2012-2016), à la Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies au Burundi 2010-2014 et aux OMD.

## I. CONTEXTE DU PAYS

### I.1. Situation sociopolitique

Avec une population de 8 053 574 d'habitants<sup>1</sup>, en 2008, et une superficie de 27 834 km<sup>2</sup>, dont près de 25.650 Km<sup>2</sup> de terres émergées et 2700 km<sup>2</sup> de lacs, le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés, avec une densité générale de l'ordre de 314 habitants / Km<sup>2</sup>. Avec un taux d'accroissement moyen de 2,7 %, sa population pourrait atteindre les 11 millions en 2025. Son économie repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage ; 92 % de la population vit en milieu rural et l'agriculture contribue pour 46 % au Produit Intérieur Brut. La population active entre 16 et 64 ans représente 51,2% de la population, alors que les enfants de moins de 16 ans constituent 46,3% de la population totale.

La crise sociopolitique qui a prévalu depuis octobre 1993 a entraîné une détérioration progressive de tous les indicateurs socio-économiques du développement. A titre d'illustration, le PIB a chuté de 3% par an depuis la crise, entraînant une baisse cumulée de la production de 30 % jusqu'à 2006. Les progrès réalisés dans la décennie 80-90 ont été anéantis par les deux décennies de crise. Le revenu par tête d'habitant qui était de 214 dollars au début des années 90 est passé à 83 dollars en 2004.<sup>2</sup> Le CSLP estime à 81% le taux de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. La situation sociale est caractérisée par une pauvreté généralisée, un grand nombre de personnes sinistrées, une couverture inadéquate des services sociaux de base et l'ampleur du VIH/SIDA. L'espérance de vie à la naissance est de 42 ans pour les hommes et 46 ans pour les femmes.

Le processus de paix engagé en 2001 a connu des moments forts tels que l'Accord global de cessez-le-feu conclu en 2003 entre le Gouvernement du Burundi et le CNDD-FDD. Il a abouti au vote d'une nouvelle Constitution et à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu. En septembre 2006, un nouvel accord global a été conclu entre le Gouvernement du Burundi et le PALIPEHUTU-FNL (dernier mouvement armé en rébellion).

Après les élections générales organisées en août 2005, le Burundi est entré dans une période post conflit comportant de nombreux défis liés à la consolidation de la paix et au redressement socio-économique. Certains sont à court terme (pacification, réhabilitation des infrastructures, rapatriement et réinsertion des réfugiés), tandis que d'autres sont à moyen terme (relance de la croissance économique basée sur le rétablissement des équilibres macro-économiques, maîtrise de la pression démographique et accroissement de l'offre des services sociaux,...). Les principaux défis à relever étaient :

- la consolidation de la culture démocratique
- la mise en œuvre de la décentralisation
- la justice et les droits humains
- le relèvement socio-économique dans un contexte de pauvreté structurelle

<sup>1</sup> Selon les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2008

<sup>2</sup> Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, septembre 2006, p.10.

Le 17/01/2009, grâce à la facilitation sud-africaine, le dernier mouvement rebelle avait changé d'appellation (FNL) ; ce qui lui a ouvert la voie pour intégrer la vie politique.

Après les élections générales organisées en 2010, l'heure est à consolider la paix. C'est ainsi que le Président de la République a, dans son discours d'investiture (Août 2010), décliné les priorités de son programme autour du renforcement de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance, du développement socio-économique et de la coopération internationale. Il a promis de renforcer la culture, le commerce, les ressources minières, l'environnement et le tourisme ; la gratuité de l'enseignement primaire, la gratuité des soins de santé des enfants de moins de 5ans et la gratuité des soins de santé et des accouchements des femmes enceintes dans tous les hôpitaux publics.

## I.2. Situation socioéconomique

### *A/ Impact de la crise financière et économique internationale*

Avant la crise financière et économique internationale, le Burundi se trouvait déjà dans une situation de vulnérabilité, en raison des facteurs tels que :

- une croissance rapide de la population (2,55% entre les années 2000 et 2007), qui entraîne une pression sur les ressources disponibles ;
- une production et des revenus provenant essentiellement du secteur primaire dominé par l'agriculture de subsistance ;
- des revenus par habitant très faibles (106 \$ en 2000, 82 \$ en 2003 et 118 \$ en 2007 contre 214 \$ en 1990) ;
- des ressources insuffisantes par rapport aux besoins de la population malgré une pression fiscale considérable sur le secteur structuré ;
- une épargne intérieure brute constamment négative ; etc.

Selon une étude réalisée par le BIT, en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la sécurité sociale, l'économie burundaise a été, à plus d'un titre, affectée par la crise :

- diminution de l'aide publique au développement de 22,4% en 2008 par rapport à 2007 ;
- au *niveau des secteurs moteurs de la croissance*, annihilation des espoirs de diversification de la production et des exportations que le Burundi commençait à placer dans le secteur minier et dans les exportations non traditionnelles comme les fleurs, les fruits et légumes de contre saison ;
- réduction des recettes en devises que le pays aurait attendues de la diminution de l'offre mondiale de café et du thé ;
- diminution de l'indice de production industrielle qui est passé de 96,5 en 2007 à 98,2 en 2008 (1989, année de base =100) ;
- détérioration *des conditions de vie des ménages, notamment sur le plan* alimentaire - réduction des emplois dans les principaux secteurs moteurs. Par exemple, le secteur des mines a perdu des emplois estimés à 40.000 postes ; celui de l'exportation des fleurs, des

fruits et légumes a arrêté ou considérablement freiné ses activités et mis les travailleurs en chômage technique ou définitif.<sup>3</sup>

Selon l'étude précitée, l'étroitesse de l'espace macro-économique et fiscal rend difficile la mise en œuvre des politiques contre-cycliques de réponse à la crise.

Plusieurs industries fermées pendant la période de crise socio- politique n'ont pas retrouvé leurs capacités d'avant. A titre d'exemple, le Complexe Textile de Bujumbura (COTEBU) et la Verrerie du Burundi (VERRUNDI) ont fait perdre au pays plus de 1.500 emplois directs ces dernières années.

Toutefois, cette crise pourrait constituer une opportunité, en ouvrant des possibilités de nouvelles potentialités locales, dans les secteurs tels que le tourisme, l'exploitation des ressources naturelles et culturelles, ...L'étude propose ainsi quelques pistes à explorer afin d'atténuer les effets de la crise financière et économique sur l'économie et l'emploi au Burundi. Ces pistes incluent, en ce qui concerne le marché du travail :

- la création d'un service public d'emploi afin de s'assurer de la disponibilité des indicateurs et élever l'emploi en un axe stratégique du CSLP de deuxième génération pour lui assurer une visibilité dans la mobilisation des ressources financières adéquates ;
- la promotion de la sécurité sociale comme réponse à la crise ;
- la promotion des investissements publics, l'utilisation des approches HIMO, le développement de la petite agro-industrie de transformation de produits agricoles, l'accroissement de la valeur ajoutée des exportations par une première transformation, la promotion des activités artisanales traditionnellement réservées aux femmes.

### ***B/ Les problèmes structurels persistants***

La crise politique intérieure et les crises économique et financière tant interne qu'international sont venues se greffer sur des problèmes structurels dont les plus importants sont : *une pauvreté extrême, la pression démographique, la prédominance de l'agriculture de subsistance, la dépendance à la culture du café pour les recettes d'exportation, une faible valorisation des potentialités disponibles au niveau national et celles offertes par l'intégration régionale.* En outre, l'économie burundaise reste caractérisée par :

- une épargne intérieure publique et privée négative, ce qui rend difficile la conception et la mise en œuvre d'une politique d'investissement ;
- une forte pression fiscale sur la production du secteur structuré
- la faiblesse de la production et de l'épargne intérieure qui font que le pays dépend de l'extérieur pour le financement de ses investissements.

### ***C/ La détérioration de la situation sociale***

Les indicateurs de la situation sociale se sont détériorés du fait de la crise. A titre d'illustration, 16% de la population relève des catégories des ménages rendus vulnérables par les

---

<sup>3</sup> BIT/ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Evaluation de l'impact de la crise financière et économique internationale mondiale sur l'économie et l'emploi au Burundi, Rapport définitif, Bujumbura, Octobre 2010, pp.3-4.

conflits (réfugiés, déplacés, ex-combattants, ...). Leur situation reste préoccupante malgré les programmes d'urgence mis en œuvre dans le pays.<sup>4</sup>

La situation des ménages a été davantage affectée par la crise financière et économique qui s'est superposée à la crise alimentaire liée à la sécheresse. En effet, on a noté une forte hausse des prix à la consommation en 2008 avec plus de 7% d'augmentation par trimestre (à l'exception du 3<sup>ème</sup> trimestre), affectant surtout les détenteurs de revenus fixes et faibles. En 2009, les prix à la consommation des ménages ont augmenté de 10%.

Avec la restauration progressive de la paix, le pays a enregistré un retour massif des rapatriés, estimés à plus de 500.000 pour la période de 2002 à 2009. En 2009, les sites des déplacés abritaient une population estimée à 157.167 personnes.<sup>5</sup>

### **I.3 Tendances en matière de travail décent**

#### **I.3.1. Indicateurs du marché du travail**

##### **A) Main d'œuvre**

Au Burundi, la population active de 15 à 64 ans s'élève à 4.195.263 selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008, soit plus de la moitié de la population<sup>6</sup>. Plus de 80% de ces effectifs sont occupés dans les exploitations agricoles familiales.<sup>7</sup> On observe une forte croissance de la population active en raison de la croissance démographique et de l'urbanisation, ce qui rend difficile l'absorption des nouveaux actifs.<sup>8</sup>

Les données disponibles montrent une prédominance du secteur primaire sur les deux autres secteurs (secondaire et tertiaire). De 1990 à 2006, les effectifs de la main d'œuvre du secteur primaire sont passés de 2,2 millions à 3.363.730 ; ceux du secteur secondaire de 48 024 à 72.527, tandis que ceux du tertiaire ont évolué de 105 106 à 154.456. La répartition de la main d'œuvre par secteur (cfr tableau 1) montre que le secteur primaire représente 94% de la main d'œuvre nationale contre 2% pour le secteur secondaire et 4% pour le secteur tertiaire. Elle suggère aussi que les effectifs féminins sont plus élevés que ceux de la main d'œuvre masculine à cause de leur prédominance dans la population totale. Le secteur secondaire est très peu développé et est constitué d'entreprises de très petites tailles tandis que le secteur tertiaire est dominé par le commerce.<sup>9</sup>

En l'absence de statistiques précises sur la répartition de la population active par sexe et par secteur, il est une évidence que les femmes sont plus présentes dans les secteurs primaire et informel. Il est à noter que la mesure du taux de chômage, au sens du BIT, est difficile à établir en raison du fait que le pays est essentiellement agricole et que le nombre de personnes occupées par cette activité est élevé, même si celle-ci ne peut pas être considérée comme un emploi à temps plein.

<sup>4</sup> *Stratégie Intégrée, ..., p. 17.*

<sup>5</sup> *Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit, mai 2010, p.1.*

<sup>6</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008 (RGPH2008)

<sup>7</sup> CSLP, p. 89.

<sup>8</sup> SP/REFES, *Elaboration du CSLP complet : Etat des lieux du secteur « Emploi », Bujumbura.*

<sup>9</sup> *Plan d'Action National de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté, janvier 2006, p.6.*

**Tableau n°1 : Evolution des emplois du secteur primaire, secondaire et tertiaire, de 2000 à 2006 :**

Année	Effectif MO secteur prim.	Effectif MO secteur sec.	Effectif MO secteur tert.	Effectif total MO	Dont MO féminine	% prim	% sec	% tert
2000	2 777 991	59 888	131 228	2 971 107	1 560 538	94%	2%	4%
2001	2 844 944	61 339	134 228	3 042 512	1 613 084	94%	2%	4%
2002	2 942 653	63 448	138 838	3 146 941	1 650 120	94%	2%	4%
2003	3 042 703	65 605	143 558	3 253 869	1 706 224	94%	2%	4%
2004	3 146 155	67 836	146 439	3 362 434	1 764 236	94%	2%	4%
2005	3 253 124	70 142	151 417	3 474 683	1 824 220	94%	2%	4%
2006	3 363 730	72 527	154 456	3 590 713	1 886 244	94%	2%	4%

Source : ISTEEDU : Base de données DHD, 2006, p.146 cité par Evaluation..., p.16.

### **B) Chômage et sous-emploi**

Les données parcellaires disponibles indiquent que le taux de chômage en milieu urbain serait de l'ordre de 11.7% en 2008. Les femmes sont les plus touchées par le chômage avec un taux de 13.5% contre un taux de 10% pour les hommes.<sup>10</sup> En milieu urbain, la plupart des travailleurs du secteur informel urbain se considèrent comme des chômeurs malgré le revenu que leur procurent leurs activités qu'ils mènent et leur assurent un revenu. Par contre, en milieu rural, c'est le sous-emploi qui prévaut.

Le chômage affecte particulièrement les jeunes qui rencontrent de nombreux obstacles à l'insertion dans l'emploi, notamment l'insuffisance de compétences techniques, le manque d'expérience et de financement, la méconnaissance des opportunités liées à l'auto-emploi et à la création d'entreprises individuelles ou collectives. Une Agence Burundaise pour l'emploi des jeunes a été créée en 2011 au niveau du Ministère de la Jeunesse, mais attend d'être pleinement opérationnelle. Quant aux femmes, leur participation au marché du travail se heurte à la pesanteur culturelle qui handicape l'égalité entre les genres et la participation de la femme aux instances de prise de décision ainsi que son rôle dans l'économie.

### **C) Qualifications et formation professionnelles**

En plus de la faiblesse de l'offre de l'emploi, les jeunes de deux sexes font face au problème de l'inadéquation entre la formation reçue et les besoins des entreprises. Selon un rapport technique du BIT, les jeunes (moins de 26 ans) représentent environ 39% des actifs informels. Ils occupent des emplois dépendants où ils constituent 77% de la main d'œuvre mais seulement 45% des emplois indépendants et 14% des patrons. Ce sont les jeunes non scolarisés, peu scolarisés et peu qualifiés qui se tournent vers l'informel.

Il existe une politique nationale de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle, mais le Burundi ne dispose pas d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle dans le sens de la Convention 122, qui mettrait en évidence la nécessaire liaison de la formation à l'emploi et planifierait les moyens à mettre en œuvre pour tendre vers

<sup>10</sup> BIT/ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, *Evaluation...*, p. 34.



l'adéquation formation-emploi et faciliter l'insertion socioéconomique des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables. Le Burundi ne dispose pas d'un service public d'emploi.

De même, il n'existe pas de synergie entre les divers dispositifs de formation formelle et non formelle, ce qui a pour effet la concentration de l'offre de formation sur un petit nombre de métiers.<sup>11</sup>

#### ***D) Réintégration des personnes affectées par les conflits***

Pays post-conflit, le Burundi continue à faire face à des besoins immenses de réintégration sociale et économique des personnes affectées qui se déclinent en diverses catégories, à savoir :

- **les rapatriés** : il s'agit des personnes qui ont séjourné dans les camps des réfugiés, notamment en Tanzanie. De 2002 à août 2009, ce sont 500.289 burundais qui ont été rapatriés, dont 97% de la Tanzanie.
- **les déplacés** : on en dénombre 157 167, les uns installés dans les 137 sites répartis sur le territoire national, et les autres dans les familles d'accueil.
- **les ex-combattants** : on compte 6526 ex-combattants qui devraient être réintégrés dans le cadre du PDRT (programme de démobilisation et de réintégration transitoire) visant les ex-combattants du FNL, 1228 ex-combattants démobilisés dans le cadre du PNDDR mais non encore réintégrés et 626 enfants soldats.
- **les vulnérables**, notamment les enfants non accompagnés ou séparés, les chefs de ménage seuls, les handicapés de guerre, et les victimes des violences sexuelles du fait du conflit.<sup>12</sup>

#### **I.3.2 Protection sociale**

La protection sociale visant le secteur formel couvre environ 10% de la population. Elle s'articule autour des dispositifs formels de sécurité sociale et des assurances privées basées sur la couverture des fonctionnaires et magistrats, des travailleurs sous-contrat de la Fonction Publique, des Forces de défense et de sécurité nationale, des salariés des secteurs parapublic et privé contre les risques de maladie, et les risques de perte de revenus en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et contre les risques professionnels. Ces dispositifs formels ne couvrent pas la grande majorité de la population (plus de 90 pour cent), notamment les travailleurs du secteur informel et du secteur rural qui ont le plus souvent recours à de multiples systèmes alternatifs (mutuelles de santé communautaires, systèmes de solidarités à l'échelle familiale ou territoriale, divers réseaux confessionnels ou professionnels, etc.).<sup>13</sup>

Le cadre institutionnel de la protection sociale, comporte :

- (i) les systèmes d'assurance sociale financés par l'employeur et l'employé : régimes gérés par l'INSS, la MFP et l'ONPR ;

<sup>11</sup> Tiré du document de projet intitulé « Appui à l'insertion /réinsertion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et de stratégies nationales de formation professionnelle ainsi que par la réhabilitation et la réorientation du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel de Bujumbura (CFPP) et de ses antennes. », BIT, Mars 2007

<sup>12</sup> Stratégie nationale de réintégration..., op.cit., pp. 17-24.

<sup>13</sup> BIT, Département de la Sécurité Sociale, Etude des éléments de base pour la mise en place d'une politique nationale de protection sociale au Burundi, Octobre 2009, p.

(ii) les systèmes de prestations universelles et ou d'assistance sociale subventionnés par les impôts : gratuité scolaire de l'école primaire et les soins médicaux des enfants de moins de 5 ans et de maternité, l'assistance des soins de santé des indigents et la subvention de la carte d'assistance maladie ;

(iii) les systèmes de micro assurance sociale : les mutuelles de santé communautaire, les fonds d'épargne pension et les systèmes d'assurance maladie privés. Ces systèmes constituent une réponse nationale pour la réduction de l'impact d'un faible niveau de couverture en protection sociale.

Les prestations des soins de santé, particulièrement en faveur des groupes démunis, demeurent limitées en raison de la situation de pauvreté qui sévit dans le pays et pose toujours le problème d'accessibilité financière aux soins. L'extension géographique des services d'offre de soins limitée, complique davantage l'accessibilité aux services de soins de santé. De plus, les faibles revenus et l'assiette des cotisations non maîtrisée affectent négativement l'affiliation au système contributif d'assurance sociale comme les mutuelles de santé.

L'état sanitaire de la population se caractérise par une forte charge de morbidité-mortalité liée aux maladies transmissibles et non transmissibles. Les principales causes de cet état sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la malnutrition, le VIH/SIDA, la tuberculose, les maladies chroniques, etc. Le Plan National de Développement Sanitaire 2006-2010 a mis un accent particulier sur la lutte contre 3 pathologies que sont le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose, sans toutefois oublier les autres maladies transmissibles et non transmissibles.<sup>14</sup>

Le VIH/SIDA constitue un véritable problème de santé publique au Burundi, dans la mesure où le taux de séroprévalence globale pour l'année 2008 est de 2,97 pour cent dans la population générale ; ce taux est de 4,59 % en zone urbaine, de 4,41 % en zone semi urbaine et de 2,82 % en zone rurale. Il en résulte une situation désastreuse telle qu'en 2008, le nombre de Personnes vivant avec le VIH était estimé à 165.700 individus et celui des orphelins du SIDA et enfants vulnérables estimé à 700.000 pour l'année 2007.<sup>15</sup> Face à cette situation, le Burundi fait partie des pays qui se sont inspirés des Directives pratiques du BIT sur le VIH/Sida et le monde du travail. Depuis 2007, les partenaires tripartites se sont engagés dans un processus de développement d'un plan d'action de lutte contre le Sida dans le monde du travail et de son intégration dans le plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA 2007-2011. Dans un souci de pérenniser les programmes mis en œuvre sur le lieu du travail, les mandats tripartites ont développé un document de politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail assorti d'un plan opérationnel. En mai 2011, et avec l'appui du BIT les mandants ont mis en place une politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de Travail dont les grands axes reposent sur le contenu et les Principes de la Recommandation 200 et des Directives pratiques de l'OIT. La mise en œuvre de cette politique nécessite l'implication de tous les partenaires Sociaux à travers un plan d'Action élaboré de manière tripartite.

La question de disparités des salaires est cruciale au Burundi, notamment dans la Fonction Publique. Des grèves récurrentes et autres formes de revendications sont observées dans les secteurs de la santé et de l'éducation en raison de cette situation qui a motivé la constitution en avril 2009 par Décret présidentiel d'une Commission nationale en vue d'harmoniser les salaires dans la Fonction Publique. Placée sous la direction du Conseil National du Travail (Cadre tripartite), la commission avait bénéficié de

<sup>14</sup> BIT, *Département de la Sécurité Sociale, op.cit., p.16.*

<sup>15</sup> *Ibidem.*

l'assistance technique du BIT en matière de politique salariale en juin 2009. De même, les mandants ont été formés sur cette question. Les défis à relever portent sur la révision des dispositions réglementaires relatives aux salaires, le renforcement des capacités en matière d'analyse et de dialogue social sur les questions salariales.

### **I.3.3. Dialogue social**

Au cours des années 2008/2009 /2011, le Burundi a bénéficié de l'appui technique du BIT/ PRODIAF pour installer le Cadre de Dialogue Social afin d'instaurer un climat apaisé en milieu du travail. Ainsi, le 25 mai 2011, les partenaires sociaux ont adopté une plate-forme appelée « Charte de Dialogue Sociale » qui engage les mandants et dont le couronnement sera l'installation d'un Cadre National de Dialogue Social (CNDS) qui va gérer les relations professionnelles et régler tous les conflits qui vont naître entre les mandants.

D'autres besoins des mandants concernent la promotion des Conventions collectives, la mise en place d'un Conseil supérieur de la Fonction publique, la dynamisation du Conseil national du travail, et la promotion du dialogue social, en particulier pour le secteur informel.

Les partenaires sociaux n'ont pas des capacités suffisantes en matière de négociation et ne mettent pas toujours en œuvre les accords conclus. Ils déplorent le manque de représentation de leurs organisations au Conseil Economique et Social et au Cadre de Dialogue et de Concertation entre le secteur public et privé.

### **I.3.4. Normes internationales du travail**

Toutes les conventions fondamentales de l'OIT ont été ratifiées par le Burundi. Sur **31** Conventions ratifiées par Burundi, dont **30** sont en vigueur (voir annexe 4), **1** convention a été dénoncée (**C059** - Convention (n° 59) (révisée) de l'âge minimum (industrie), 1937). On observe qu'aucune n'a été ratifiée au cours des 12 derniers mois, ce qui témoigne du retard en matière de soumission des conventions non ratifiées aux autorités compétentes. Par ailleurs, les mandants éprouvent des difficultés en ce qui concerne la préparation des rapports sur l'application des normes en ce qui concerne les conventions ratifiées<sup>16</sup>.

La révision du code du travail du Burundi débutée en 1993 n'a pas été achevée car ses textes d'application n'ont pas été harmonisés. Avec l'appui de la Banque Mondiale, la révision de certaines dispositions de la législation du travail qui ne répondent plus à l'évolution actuelle est engagée. Il y a également besoin d'adapter la législation du travail et les politiques sociales aux normes des pays membres de la communauté de l'Afrique de l'Est.

Au cours de sept dernières années, le Burundi a engagé des efforts sur le front de la lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants. Outre la prévention du recrutement et la réinsertion économique des enfants affectés par les conflits armés, le Burundi, grâce à l'appui technique du BIT/IPEC, a formulé et commencé la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre le travail des enfants en exécution des dispositions de la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants (PFTE). Malgré ces efforts, le travail des enfants, surtout dans ses pires formes, est loin d'être éradiqué. Il touche 19% des enfants de 5 à 14 ans.<sup>17</sup>

<sup>16</sup> BIT, Rapport de la Commission d'Experts 2011 (1), Rapport III 5partie 1 A), Conférence Internationale du Travail, 100<sup>ème</sup> session, 2011.

<sup>17</sup> Plan d'Action national de lutte contre le travail des enfants, p. 7

#### 1.4. Synthèse des tendances en matière de travail décent

En définitive, les tendances en matière de travail décent telles que perçues par les mandants tripartites et confirmées par l'analyse causale par arbre à problèmes menée lors de l'atelier de formulation du PPTD du mois d'Octobre 2012, se dégagent comme suit :

- **Le chômage et le sous-emploi élevés, spécialement pour les jeunes**, avec pour causes principales des faiblesses au niveau de l'employabilité, des opportunités d'emplois et des services de l'emploi, du fait notamment de :
  - L'inadéquation formation / emploi et absence de formation adéquate (employabilité) pour avoir un emploi décent ;
  - La faiblesse de la politique nationale de formation professionnelle
  - La faible croissance économique pour générer l'emploi (axe 2 du CSLP) ;
  - Les faibles moyens et l'absence de cadre favorable pour l'entrepreneuriat des jeunes ;
  - La non diversification des créneaux porteurs d'emplois pour les jeunes formés et non scolarisés ;
  - L'absence d'un service public d'emploi fonctionnel ;
  - La non fonctionnalité de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation ;
  
- **La faiblesse des prestations et de niveau de couverture de la protection sociale**, avec pour causes principales les faiblesses au niveau des capacités du système existant et des capacités de développement des solutions alternatives, du fait notamment de :
  - La faiblesse des capacités de gouvernance des institutions de sécurité sociale (INSS, Mutuelle de la Fonction Publique, ONPR, mutuelles communautaires, etc.) ;
  - La faiblesse des capacités des cadres administratifs de la PS (ex. la DG/PS) ;
  - Faiblesse des initiatives d'économie solidaire pour la promotion des mécanismes de protection sociale ;
  - Faiblesse des mécanismes de protection sociale de certaines catégories de travailleurs (informels et ruraux) et de prise en charge des personnes vulnérables et sinistrées ;
  - Ignorance des possibilités d'affiliation à la protection sociale
  - La disparité des salaires et l'absence de politique de salaire.
  
- **La faiblesse des capacités de gouvernance du monde du travail**, avec pour causes principales des faiblesses au niveau de la promotion des normes internationales du travail, de la pratique du tripartisme et de l'administration du travail, du fait notamment de :
  - La non ratification des conventions de l'OIT, notamment celles relatives à l'emploi (C. 122, 142) ;
  - L'application insuffisante des normes et de la législation relatives au travail et à l'emploi ;
  - L'inadéquation du code du travail ;
  - La faible capacité des mandants à promouvoir les normes ;
  - L'absence de structure (administration nationale) en charge de la collecte et de la diffusion de l'information en rapport avec les normes ;
  - L'inexistence du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) ;
  - Le retard dans la mise en place du Conseil National de Dialogue Social (CNDS) ;
  - La non application des accords conclus entre partenaires sociaux ;

- La faiblesse et le manque des capacités des Inspecteurs du Travail (y compris dans la Fonction Publique) et de la Sécurité Sociale, malgré la ratification de la C. 81 sur l'inspection du travail.

## **I.5. Réponses nationales**

### **I.5.1. Priorités du Gouvernement**

Le Burundi dispose d'une vision stratégique de développement à long terme dite « Vision Burundi 2025 » bâtie autour de huit axes, à savoir :

- Bonne gouvernance et renforcement des capacités de l'Etat ;
- Capital Humain ;
- Croissance économique et lutte contre la pauvreté ;
- Intégration régionale ;
- Question démographique ;
- Cohésion sociale ;
- Planification régionale et urbanisation ;
- Partenariat.

Sur base de cette vision, le Gouvernement a procédé en 2011 à la révision du CSLP1<sup>18</sup> et adopté le CSLP II couvrant la période 2012-2016 bâti autour de quatre axes suivants :

- Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité de genre ;
- Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois
- Amélioration du taux d'accès et de la qualité des services sociaux de base et renforcement du socle de protection sociale ;
- Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

Comparativement au CSLP I, le CSLP II marque une prise en compte plus effective de l'emploi et de la protection sociale, offrant ainsi au BIT et à ses mandants un espace pour intégrer stratégiquement le travail décent.

### **I.5.2. Politiques, stratégies et programmes sectoriels**

Afin de faire face aux effets néfastes de la crise, le Gouvernement issu des élections de 2005 avait élaboré un programme pour la période 2005-2010 avec comme thème : « *Priorité à la bonne gouvernance et à la relance du développement socio-économique* ». Il a pris des initiatives dans les domaines sociaux, notamment la mesure visant l'abolition des frais scolaires au primaire pour tous les enfants et la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les mères qui

---

<sup>18</sup> Elaboré en 2006, le CSLP 1 est articulé autour de quatre axes, à savoir l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité, la promotion d'une croissance économique durable et équitable, le développement du capital humain et la lutte contre le VIH/SIDA.

accouchent, ce qui concourt à l'atteinte des OMD en matière d'éducation et de santé maternelle et infantile. Ces mesures ont été reconduites par le Gouvernement issu des élections de mai 2010.

Plusieurs politiques, stratégies et programmes sectoriels concourant directement aux objectifs de création d'emploi et de travail décent ont été initiés par le Gouvernement. On peut ici en mentionner quelques-uns à titre illustratif :

#### **A) La Stratégie Agricole Nationale 2008-2015**

Cette stratégie constitue une base de formulation et de mise en œuvre des programmes et projets capables de réhabiliter et de moderniser le secteur agricole. Ses objectifs spécifiques sont :

- Professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées afin de les aider à défendre leurs intérêts et être maîtres de leur propre développement tout en appuyant les privés à s'impliquer dans l'encadrement agricole, le développement et la diversification des filières rentables ;
- Renforcer les capacités de gestion et de développement durable du secteur agricole afin d'arriver à transformer notre agriculture de subsistance en une agriculture de marché rentable et gérée par des professionnels ;
- Promouvoir les filières et l'agri-business pour diversifier les ressources de revenus pour améliorer le pouvoir d'achat de la population et contribuer à améliorer les recettes et devises de l'Etat.

Au regard de ces objectifs, il transparaît que la Stratégie Agricole Nationale vient à point nommé pour pallier aux lacunes de manque de revenus et d'emplois décents pour les populations rurales qui pourront tirer profit des investissements privés dans ce secteur et de surcroît trouver de l'emploi rémunérateur

#### **B) La Stratégie Nationale de Réintégration Socioéconomique des Personnes Affectées par le Conflit**

Mise en œuvre par le Ministère de la Solidarité Nationale, de Rapatriement des Réfugiés et la Réintégration Sociale (MSNRRRS), actuellement Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, en faveur de tous les groupes vulnérables, notamment les déplacés de guerre, les rapatriés, les personnes sinistrées et les démobilisées, cette stratégie accorde une importance primordiale à la réintégration économique à travers l'accès à l'emploi ou à des sources de revenus. Elle voudrait s'appuyer sur les projets de développement agricole existants auxquels peuvent accéder les groupes ou associations de production agricole et les projets de construction des infrastructures, au niveau local (commune, provinces).

#### **C) La politique nationale de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle**

Cette politique a été élaborée par le Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation en Février 2010. La vision présentée par cette politique est

qu'à l'horizon 2025, le secteur de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle « est capable de transmettre à la population active en générale et à la jeunesse déscolarisée et non scolarisée en particulier, des compétences nécessaires au développement des activités de production économique individuelle ou associative et de répondre à la demande du marché de l'emploi en main d'œuvre qualifiée ». <sup>19</sup>

## **D) La politique nationale de protection sociale**

Cette politique a été adoptée en avril 2011. Elle vise le renforcement du système formel de sécurité sociale et l'amélioration des dispositifs actuels dans la perspective de l'amorce de la mise en place d'un socle de protection sociale.

### **I.6 Réponse des Nations Unies et des bailleurs et opportunités de partenariat avec le BIT et ses mandants**

#### **I.6.1 Le Cadre stratégique d'appui intégré des Nations Unies au Burundi (2010-2014)**

Le Système des Nations Unies au Burundi apporte son assistance à travers la Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la Consolidation de la Paix et au Relèvement Communautaire dite UNDAF + pour la période 2010-2014. Cette stratégie est organisée autour des quatre niveaux d'appui, à savoir la planification stratégique, le relèvement communautaire, la réconciliation nationale et la promotion et protection des droits de l'homme, et la gouvernance démocratique.

#### **I.6.2. La stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la Consolidation de la Paix**

Le Gouvernement du Burundi et le Bureau des Nations Unies au Burundi ont élaboré en Avril 2011 une note stratégique d'analyse des priorités de consolidation de la paix au Burundi pour la période 2011-2014. Cette note identifie les nouvelles priorités de consolidation de la paix au Burundi, à savoir :

- paix et gouvernance
- dimension sécuritaire (réforme du système de sécurité)
- justice et droits de l'homme
- question foncière et relèvement communautaire.

Pour appuyer sa mise en œuvre, le système des Nations Unies a initié un Programme intégré d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration socio-économique des populations affectées par le conflit. Ce programme, qui bénéficie d'un financement du Fonds de Consolidation de la Paix, poursuit trois résultats, à savoir que:

- Les structures décentralisées au niveau provincial et communal ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la sécurité des communautés et leur fournir des services de qualité.
- Les communautés, y-compris les Rapatriés, les Déplacés, les Ex-Combattants et autres vulnérables, ont un accès équitable aux services sociaux de base et au logement et, à terme, elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion.

<sup>19</sup> République du Burundi, Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation, Politique Nationale d'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle, Février 2010, p.24.

- Les systèmes de production et l'entrepreneuriat local sont renforcés pour assurer la sécurité alimentaire des ménages, la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuent à trouver une solution durable aux questions foncières.

Dans la même optique, le Burundi a été choisi comme pays pilote pour la mise en œuvre de la Politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit. A la demande du Gouvernement<sup>20</sup> le BIT et le PNUD ont réalisé en 2010 un inventaire préliminaire des programmes en matière d'emploi et de réintégration afin d'identifier les domaines d'interventions qui ne sont pas couverts par les programmes en cours. Sur le plan opérationnel, un partenariat entre le PNUD, le BIT, la FAO et l'UNIFEM (actuellement ONU-FEMMES) a été mis en place pour la formulation d'un Programme conjoint d'appui au développement du marché et la création d'emplois pour la population rurale du Burundi en Juillet 2010 dont la finalisation et la mobilisation des ressources figurent à l'agenda de ces agences.

### **I.6.3. Les programmes sectoriels des Agences des Nations Unies et des bailleurs**

Plusieurs partenaires au développement du Burundi (**FAO, Banque Mondiale, Belgique, Union Européenne**) mettent en œuvre des programmes et projets allant de l'humanitaire au développement en passant par le relèvement communautaire et la réintégration des personnes les plus affectées par la crise.

L'inventaire des programmes et agences occupées dans la thématique de création d'emplois réalisé dans le cadre de la Politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit au début de 2010 par le PNUD et le BIT fait ressortir un grand nombre de projets intégrant la création d'emplois dans leurs objectifs. On peut citer par exemple :

- le Programme d'Urgence de Démobilisation et Réintégration Transitoire (PDRT), financé par la Banque Mondiale pour la période 2009-2011
- le projet d'appui à la réinsertion sociale des adultes associées au FNL mis en œuvre par le PNUD sur financement du Japon
- le Projet Prévention des Crises et Reconstruction dans Bujumbura Rural (PPCR) financé par la GTZ pour la période de septembre 2009 à Août 2012- le Protracted Relief and Recovery Programme financé par le PAM et d'autres bailleurs de fonds pour la période de Janvier 2009 à Décembre 2014
- le Programme LRRD d'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi mis en œuvre par PNUD, ECHO, UNICEF, FAO pour 36 mois à partir de 2010
- Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricole PAIVA financé par le FIDA, l'Union Européenne, la FAO et le Gouvernement du Burundi pour la période de septembre 2009 à 2017
- le Projet de travaux public et de gestion urbaine (PTPGU) (Deuxième projet) de Travaux publics et de création d'emploi), mis en œuvre par le Ministère des Travaux Publics sur financement de la Banque Mondiale, de la Belgique et du FIDA, pour la période allant d'Octobre 2009 à Décembre 2014.
- Projet d'appui au programme de création d'emploi (PAPCE) financé par la Banque Mondiale et la CTB pour la période de 2010 à 2011.

<sup>20</sup> Requête conjointe du PNUD et du BIT datée du 5/03/2009 adressée au Directeur du BCPR



- le projet de développement du secteur privé et financier financé par la Banque Mondiale pour la période de décembre 2009 à Février 2014.

Sans être exhaustive, cette énumération montre que le Burundi met en œuvre une pluralité des programmes visant la création d'emplois et qui peuvent être catégorisés en trois groupes :

- les programmes de création d'emplois et de revenus d'urgence ;
- les programmes visant le relèvement économique local et la réintégration ;
- les programmes visant la création d'emplois durables.

Tous ces programmes offrent des opportunités de synergie avec le présent PPTD tel que cela sera décliné dans les stratégies de mise en œuvre de ses résultats.

Le PPTD est guidé notamment par les besoins :

- **d'alignement avec le programme sous-régional de l'Est African Community (EAC).**  
En effet, il s'avère nécessaire d'assurer une cohérence entre les deux programmes pour des raisons de synergie des actions à mener au niveau national et au niveau sous-régional. Le PTD de l'EAC s'articule autour de trois priorités, à savoir **création d'emplois spécialement pour les jeunes. extension de la protection sociale, et dialogue social efficace ;**
- **de prise en compte du Pacte Mondial de l'emploi.** L'étude sur l'impact de la crise au Burundi réalisée en 2009 recommande, entre autre, d'élever l'emploi au niveau d'axe stratégique du CSLP de deuxième génération afin de lui assurer une visibilité dans la mobilisation des ressources financières adéquates, de promouvoir la sécurité sociale au Burundi, et d'explorer l'utilisation des approches HIMO, le développement de la petite agro-industrie de transformation de produits agricoles, l'accroissement de la valeur ajoutée des exportations par une première transformation, la promotion des activités artisanales traditionnellement réservées aux femmes parmi les d'atténuation des effets de la crise financière et économique sur l'économie et l'emploi au Burundi.<sup>21</sup>
- **De prise en compte du Socle de Protection Sociale,** que préfigure la politique nationale de protection sociale validée et adoptée en 2011 et dont mise en œuvre, dans un cadre de dialogue social, requiert un soutien renforcé du BIT et une mobilisation accrue d'autres partenaires au développement du Burundi.
- d'harmonisation et d'alignement avec **la Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies au Burundi 2010-2014.**

## 1.7. Leçons tirées de la coopération passée avec le BIT

### I.7.1. Rappel du PPTD 2008-2011

Le PPTD 2008-2011 a été élaboré dans un contexte de sortie de conflit. Ses priorités et réalisations sont résumées comme suit :

**Tableau : Rappel des Priorités et Réalisations du PPTD 2008- 2011**

<b>Priorités</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Priorité 1: Des emplois décents et durables dans un contexte de consolidation de la paix et de reconstruction</b>	1.1. Les approches HIMO sont adoptées dans les programmes de reconstruction des infrastructures de base pour la création de revenus à court et à moyen termes
	1.2. Les capacités nationales sont renforcées pour assurer une réinsertion économique basée sur l'emploi en faveur des personnes affectées par la crise
<b>Priorité n° 2 : Renforcement de la protection sociale des travailleurs à travers le dialogue</b>	2.1. Les capacités des mandants sont renforcées pour élaborer des politiques visant l'amélioration du système de sécurité sociale
	2.2. Les politiques mises en œuvre sur les lieux du travail répondent aux besoins de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien aux personnes affectées par le VIH/SIDA
<b>Priorité n° 3: Des mandants forts, influençant les politiques économiques, sociales et de gouvernance</b>	3.1. Les capacités institutionnelles des Organisations d'employeurs et de travailleurs sont renforcées pour l'exercice du dialogue social
	3.2. L'application des normes internationales du travail est améliorée grâce au renforcement du tripartisme

Lors d'un exercice d'auto-évaluation au cours de l'atelier d'actualisation de ce PPTD organisé du 5 au 7 Octobre 2011, les mandants tripartites ont reconnu les résultats accomplis dans sa mise en œuvre, malgré le contexte difficile d'après la guerre.

A titre d'exemple, le PPTD 2008-2011 a débouché sur les réalisations et acquis concrets suivants :

- L'adoption et la signature par les mandants tripartites d'une Charte Nationale de Dialogue Social le 25 mai 2011, à l'issue du Forum National sur le Dialogue Social.
- L'adoption d'une politique nationale de protection sociale dont la validation tripartite est intervenue en Avril 2010. Cette politique, qui augure de la mise en œuvre progressive du Socle de Protection Sociale, se situe en droite ligne de l'engagement politique du Président de la République qui, dans son discours d'investiture, a promis de poursuivre une politique de gratuité des soins médicaux pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent dans les structures étatiques et l'octroi d'une carte d'assurance maladie aux personnes les plus vulnérables.
- La mise en œuvre de la politique des Nations Unies pour la création d'emplois, la génération des revenus et la réintégration dans les situations post-conflit à travers l'analyse de la situation de l'emploi dans le contexte post-conflit et la participation au programme inter-

agence d'appui à la consolidation de la paix dont le lancement officiel est intervenu en Octobre 2011.

- L'adoption en Septembre 2009 d'un Plan d'Action National de lutte contre les pires formes de travail des enfants, en exécution des dispositions de la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants (PFTE). Ce plan vise de manière prioritaire l'élimination des pires formes de travail des enfants, tout en poursuivant l'objectif d'élimination de toutes les formes de travail des enfants dans le long terme.
- La dynamisation de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail suite à l'adoption en 2009 d'une stratégie d'intégration du plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA en milieu du travail dans le programme stratégique national. Une politique nationale a été validée avec l'appui du BIT en 2009. Les mandants ont également adopté un cadre de coordination des actions menées dans le monde du travail.
- Le renforcement des capacités par la formation des cadres, par exemple, la participation d'un cadre de la Direction Générale du Travail au cours régulier sur les normes organisé à Turin en mai 2011 et la formation en matière de procédure d'élaboration des rapports sur les conventions 18 et 182 respectivement sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et sur le travail des enfants.

#### **1.7.2. Leçons tirées de la mise en œuvre du PPTD 2008-2011 et perspectives pour le PPTD 2012-2015**

Il a été observé que la plupart des projets formulés pendant la période d'exécution du PPTD 2008-2011 sont restés sans financement. Tel est la situation des projets formulés en 2008/2009 dans les domaines de la réinsertion économique et reconstruction après la guerre par la relance de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat coopératif, et des approches de création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Aussi, pour avoir un impact sur la création d'emploi surtout pour les jeunes et les femmes, il y a nécessité d'adresser la thématique de création d'emploi dans sa totalité, ce qui veut dire qu'il faut aborder à la fois l'aspect des politiques actives d'emploi et les programmes visant à création directe d'emplois.

#### **1.8. Processus de révision du PPTD**

Le besoin d'une actualisation du PPTD a été exprimé en 2009 alors que les mandants prenaient conscience de l'impact de la crise financière et économique internationale sur l'emploi. Il s'est avéré nécessaire de tenir compte des orientations données par le Pacte Mondial pour l'Emploi, en intégrant notamment les recommandations de l'analyse rapide de l'impact de la crise sur les secteurs porteurs d'emplois. Ce besoin a été réitéré par plusieurs requêtes formulées par Madame la Ministre du Travail à l'endroit des instances du BIT.

Pour ce faire, un Comité tripartite composé d'experts issus des partenaires sociaux et de deux Directions Générales du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale a été mis en place en mai 2011 pour procéder à un travail technique de révision du PPTD. Un premier draft de PPTD révisé a été soumis à un atelier tripartite tenu du 5 au 7 octobre 2011. Au cours de cet atelier, les participants (une cinquantaine) issus de la Présidence de la République, du Parlement, des Ministères techniques et sectoriels et des services publics sous tutelle du Ministère du Travail ont, après une auto-évaluation rapide du PPTD 2008-2011, procédé à l'analyse des principaux problèmes qui se

posent dans les domaines de l'emploi et du travail au Burundi. Les problèmes identifiés ont alimenté l'analyse des tendances en matière de travail décent.

Partant des problèmes et de leurs causes, les participants à l'atelier précité ont décliné les priorités, les réalisations et les principaux produits du PPTD 2012-2015 en faisant usage des techniques de la gestion axée sur les résultats (GAR) en tant qu'approche en matière de gestion qui oriente les processus, ressources, produits et services organisationnels vers l'obtention de résultats mesurables. Le document issu de cet atelier et intégrant les orientations formulées a fait l'objet de validation technique lors de l'atelier national tripartite organisé du 21 au 23 mars 2012. A l'issue de cet atelier, les mandants tripartites ont signé une Déclaration de validation technique du PPTD révisé du Burundi pour la période 2012-2015.

## II. DEFINITION DES PRIORITES DU PPTD

Le PPTD révisé reste focalisé sur le but commun aux mandants tripartites du Burundi et au BIT, à savoir contribuer à la consolidation de la paix, à la reconstruction et à la croissance économique par la promotion d'un travail décent qui intègre, pour les burundaises et les burundais, l'emploi voire l'auto-emploi, la protection sociale, le dialogue social et le respect des normes nationales et internationales du travail. L'objectif poursuivi est de maximiser l'impact en termes de changements observables tout au long et à l'issue de la mise en œuvre du PPTD.

A partir de leur perception de la gravité et de l'urgence des problèmes identifiés par les mandants tels que présentés plus haut, les priorités du PPTD révisé du Burundi pour la période 2012 – 2015 ont été formulées par eux comme suit :

- Priorité 1** : Accroître les opportunités d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables dans un contexte de consolidation de la paix et de croissance économique
- Priorité 2** : Renforcer et étendre la protection sociale pour tous les travailleurs
- Priorité 3** : Améliorer la gouvernance tripartite du monde du travail

Ces trois priorités sont alignées sur les axes du Cadre de Politique Stratégique du BIT 2010-2015, l'Agenda de Travail Décent pour l'Afrique 2007-2015 et le Programme de Travail Décent de la Communauté Est- Africaine. Par ailleurs, le PPTD entend contribuer aux OMD 1 à 4, ce qui justifie le choix de l'horizon 2015. Une matrice de la cohérence entre le PPTD et d'autres cadres stratégiques se trouve en annexe 3.

### III. REALISATIONS DU PPTD, INDICATEURS ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

#### **Priorité 1 :**

Accroître les opportunités d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables dans un contexte de consolidation de la paix et de croissance économique.

#### **Réalisation 1.1**

Les travailleurs et les jeunes disposent de qualifications répondant mieux aux besoins du marché du travail dans les secteurs porteurs.

#### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I 1.1.1- Taux d'insertion des lauréats des institutions d'enseignement et de formation professionnelle désagrégé par sexe et par groupe d'âge
- I 1.1.2- Taux de chômage des jeunes désagrégé par sexe
- I.1.1.3- Proportion de travailleurs de l'informel dont les compétences sont certifiées, désagrégée par sexe et groupe d'âge

#### **Stratégie**

La stratégie de mise en œuvre comprend :

- la réalisation d'études d'état des lieux pour disposer des données de base sur les emplois disponibles, les besoins et les potentialités des secteurs porteurs émergents, d'une part, et des études sur l'employabilité des jeunes et le profil des demandeurs d'emplois, d'autre part ;
- le développement d'un partenariat entre le Ministère en charge de l'emploi et ceux qui gèrent les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, de même qu'avec les entreprises du secteur privé, pour l'encadrement de l'apprentissage et l'évaluation des compétences ;
- la vulgarisation des outils et le renforcement des capacités dans le domaine de la formation par compétences ;
- la collaboration avec le Centre de formation de l'OIT à Turin ;
- le partenariat avec les bailleurs du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- la mise en place des outils de suivi - évaluation des compétences acquises par l'apprentissage.

#### **Principaux produits**

- Produit 1.1.1- Une Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est élaborée ;
- Produit 1.1.2- Les capacités techniques et pédagogiques du système de formation professionnelle et technique sont renforcées et les curricula développés en adéquation avec les besoins réels du marché de l'emploi ;
- Produit 1.1.3- Une stratégie nationale de la formation et de certification des compétences acquises par l'apprentissage formulée et validée ;
- Produit 1.1.4- Un Protocole de partenariat entre les institutions de formation, les entreprises, les organisations de travailleurs et les services publics de l'emploi est élaboré et intègre des incitations à la création d'emplois.

## **Réalisation 1.2**

Les institutions du marché du travail sont plus performantes pour mieux répondre aux problèmes d'insertion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables.

### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I 1.2.1- Proportion des domaines d'intérêt du marché du travail couverts par les institutions mises en place
- I 1.2.2- Nombre de rapports périodiques produits à l'aide de la base des données sur le marché du travail et couvrant tous les domaines d'intérêt ;
- I 1.2.3- Proportion de documents de politique, stratégie ou plan ayant utilisé les données issues de la base des données sur le marché du travail et ayant intégré de façon adéquate les questions d'emploi et de travail décent.

### **Stratégie**

La stratégie d'atteinte de ce résultat inclut :

- la mise à disposition des outils du BIT sur les indicateurs du marché du travail ;
- le coaching et l'assistance technique ;
- le partage d'expériences avec d'autres services publics d'emploi dans la sous-région ;
- le partenariat avec les institutions en charge de la production des statistiques.

### **Principaux produits**

- Produit 1.2.1- Une base de données compilant les indicateurs du marché du travail est élaborée, validée et mise à la disposition de l'ONEF en vue de la production de rapports périodiques ;
- Produit 1.2.2- Législation et réglementation du marché du travail actualisées et/ou renforcées ;
- Produit 1.2.3- Une étude d'évaluation des capacités assortie d'un plan de renforcement des institutions d'orientation et de placement élaborée et validée.

## **Réalisation 1.3**

Les personnes les plus affectées par les crises sont durablement réinsérées professionnellement

### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I 1.3.1- Nombre de bénéficiaires directs et indirects, hommes et femmes, dans les programmes de réinsertion du BIT mis en œuvre au Burundi ;
- I 1.3.2. Taux de réussite dans la réinsertion des démobilisés.

### **Stratégie**

L'atteinte de ce résultat passe par :

- l'assistance technique pour la formulation et la réalisation des projets pilotes
- la diffusion des outils et approches du BIT pour la création d'emplois dans les situations post-conflits et de développement
- le développement du partenariat et la mobilisation des ressources
- la capitalisation et le partage des leçons des expériences pilotes

**Principaux produits**

Produit 1.3.1.- Programmes et projets de réinsertion des personnes affectées par les crises formulés et mis en œuvre

Produit 1.3.2.- Programmes de reconversion professionnelle des travailleurs affectés par les crises dans les entreprises formulés et mis en œuvre

**Réalisation 1.4**

Des opportunités d'emplois et d'auto-emplois sont accrues en tenant compte des spécificités liées au genre.

**Indicateurs de suivi des réalisations**

I 1.4.1.- Proportion des prestataires de services d'emploi utilisant les outils du BIT en matière de création d'emplois

I 1.4.2.- Nombre d'emplois directs et indirects créés tenant compte de la dimension genre

**Stratégie**

L'atteinte de ce résultat requiert la combinaison des actions de :

- recherche sur les créneaux porteurs
- renforcement des capacités par le transfert des outils aux prestataires des services
- plaidoyer pour les approches intensives de création d'emploi
- assistance technique pour l'élaboration des termes de référence pour les études et les projets pilotes
- développement du partenariat avec les ministères sectoriels et les bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources

**Principaux produits**

Produit 1.4.1.-Etudes sur les créneaux porteurs réalisées et validées

Produit 1.4.2.-Capacités des prestataires de service d'appui à la création d'emploi et à l'entreprenariat renforcées

**Priorité 2 :**

Renforcer et étendre la protection sociale pour tous les travailleurs

**Réalisation 2.1**

Les cadres réglementaire et institutionnel de la protection sociale sont renforcés

**Indicateurs de suivi des réalisations**

I 2.1.1- Proportion de textes de la législation nationale mis en conformité avec les conventions ratifiées et des textes appliqués conformément à ces conventions

I 2.1.2- Nombre d'institutions de protection sociale disposant d'un organigramme, d'un manuel de procédures et d'outils programmatiques actualisés en vue d'une meilleure efficacité

I 2.1.3- Proportion des personnels des structures en charge de la protection sociale dont les qualifications sont adéquates aux missions des services où ils sont affectés

### **Stratégie**

L'atteinte de ce résultat requiert la combinaison des appuis sous forme de:

- assistance technique
- plaidoyer
- recherche

### **Principaux produits**

Produit 2.1.1- Code de sécurité sociale et décret sur les associations mutualistes révisés

Produit 2.1.2- Capacités techniques et professionnelles des institutions de protection sociale renforcées

### **Réalisation 2.2**

Les travailleurs non couverts par le système actuel de sécurité sociale ont accès à plus d'opportunités de Protection Sociale

### **Indicateurs de suivi des réalisations**

I 2.2.1- Proportion des populations cibles ayant accès à un système de protection sociale

I 2.2.2- Taux de pénétration des mutuelles de santé axées sur l'économie solidaire

I 2.2.3- Taux de croissance de la couverture des régimes de sécurité sociale désagrégé par sexe et groupe d'âge)

### **Stratégie**

L'atteinte de ce résultat requiert la combinaison des appuis sous forme de:

- recherche et études
- assistance technique pour la formulation des programmes
- plaidoyer et mobilisation des ressources

### **Principaux produits**

Produit 2.2.1- Un plan stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale élaborée et validé

Produit 2.2.2- Etude de faisabilité des mutuelles ou des structures de micro-assurance dans le secteur informel et rural tenant compte des besoins spécifiques des femmes réalisées et validées ;

Produit 2.2.3- Programmes ou projets pilotes d'appui aux mutuelles de santé et au développement de l'économie solidaire solide formulés et mis en œuvre ;

Produit 2.2.4- Audits des institutions de sécurité sociale existantes dans la perspective d'une intégration des secteurs privés structurés et informels.



### **Réalisation 2.3**

La lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail est renforcée à travers la mise en œuvre de la politique nationale en la matière

#### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I.2.3.1 Proportion d'entreprises ayant adopté des mesures concrètes de lutte contre le VIH Sida et la stigmatisation en milieu de travail sur la base des outils du BIT
- I.2.3.2 Proportion des associations regroupant les acteurs de l'économie informelle et agricole qui sont informées et renforcées pour contribuer à la lutte contre le VIH sida sur la base des outils du BIT
- I.2.3.3 Proportion des travailleurs, y compris les membres d'associations regroupant les acteurs de l'économie informelle et agricole, qui ont effectué un test volontaire de dépistage du VIH et sida
- I.2.3.4 Taux de séroprévalence au VIH en milieu de travail

#### **Stratégie**

L'atteinte de ce résultat requiert la combinaison des appuis sous forme de :

- renforcement des capacités
- plaidoyer et mobilisation des ressources
- Renforcement du dialogue social

#### **Principaux produits**

- Produit 2.3.1- Plan d'action de mise en œuvre de la politique élaboré et adopté
- Produit 2.3.2- Les directives pratiques du BIT et la Recommandation 200 sur le VIH vulgarisées
- Produit 2.3.3- Des plans de lutte contre le VIH/SIDA dans les secteurs de l'économie informelle et rurale élaborés et mis en œuvre

### **Réalisation 2.4.**

Les conditions salariales de travail sont plus équitables dans les secteurs public et privé

#### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I.2.4.1 Fréquence annuelle des revendications du fait des inégalités de salaires ;
- I 2.4.2- Nombre de secteurs à statuts particuliers

#### **Stratégie**

L'atteinte de ce résultat fait appel à des appuis en termes de :

- missions d'assistance technique
- renforcement des capacités
- facilitation du dialogue social sur les salaires

#### **Principaux produits**

- Produit 2.4.1. Politique salariale élaborée
- Produit 2.4.2. Textes réglementaires en matière de salaires mis à jour à la lumière de la politique salariale

### **Priorité 3 :**

#### **Améliorer la gouvernance tripartite du monde du travail**

##### **Réalisation 3.1**

L'amélioration de la gouvernance du dialogue social renforce la prévention et la gestion des conflits sociaux

##### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I.3.1.1 Nombre de sessions statutaires du CNDS tenues et ayant produit un rapport d'activité validé en tripartite
- I.3.1.2 Proportion des conflits sociaux survenus par an et ayant conduit à une grève
- I.3.1.3 Proportion d'entreprises et administrations ayant adopté des mesures concrètes de pratique du dialogue social
- I.3.1.4 Taux des conflits collectifs de travail réglés

##### **Stratégie**

La mise en œuvre de ce résultat requiert des actions de:

- renforcement des capacités
- intégration du dialogue dans les autres résultats du PPTD

##### **Principaux produits**

Produit 3.1.1- Les capacités des Cadres (CNDS, CNT, CSFP) et acteurs du Dialogue Social sont renforcées en tenant compte du genre

Produit 3.1.2- La Charte de Dialogue Social est vulgarisée

Produit 3.1.3- Un Plan stratégique du Conseil National du Dialogue Social est élaboré et adopté

##### **Réalisation 3.2**

L'administration du travail est plus performante

##### **Indicateurs de suivi des réalisations**

- I.3.2.1 Proportion d'administrateurs et d'inspecteurs du travail ayant des compétences mises à jour
- I.3.2.2 Proportion d'entreprises bénéficiant régulièrement de visites d'inspecteurs du travail ;
- I.3.2.3 Fréquence annuelle des cas de maladie professionnelle et d'accidents de travail

##### **Stratégie**

La stratégie de mise en œuvre comprend :

- la recherche
- l'assistance technique
- renforcement des capacités

**Principaux produits**

- Produit 3.2.1- Le cadre réglementaire et institutionnel de l'administration du travail est mis à jour
- Produit 3.2.2- Les structures en charge de l'administration du travail sont renforcées
- Produit 3.2.3- Les capacités de l'inspection du travail sont renforcées notamment en matière de santé et sécurité au travail

**Réalisation 3.3**

L'application des normes est améliorée

**Indicateurs de suivi des réalisations**

- I 3.3.1- Nombres de conventions soumises à la ratification ;
- I 3.3.2- Le taux de soumission à temps des rapports d'application des normes effectué par le Gouvernement et attendus par le comité des experts du BIT;
- I 3.3.3- Nombre de cas de plainte du fait de la violation des normes du travail.

**Stratégie**

L'atteinte du résultat implique la combinaison des actions de :

- assistance technique
- plaidoyer pour encourager la ratification des conventions
- renforcement des capacités

**Principaux produits**

- Produit 3.3.1- Nouvelles conventions promues en vue de la ratification (C. 95, C122, C. 142, C. 154, C. 155, ...)
- Produit 3.3.2- Capacités des mandants renforcées en matière de suivi et d'élaboration des rapports sur conventions ratifiées.

**Réalisation 3.4**

Le travail des enfants est progressivement éliminé, surtout dans ses pires formes

**Indicateurs de suivi des réalisations**

- I.3.4.1 Nombre d'enfants travailleurs domestiques identifiés
- I.3.4.2 Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail
- I.3.4.3 Nombre d'enfants victimes des pires formes de travail identifiés

**Stratégie**

L'atteinte du résultat implique la combinaison des actions de :

- développement du partenariat avec d'autres intervenants nationaux et internationaux concernés
- plaidoyer et mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action national.

**Principaux produits**

- Produit 3.4.1- Le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants est vulgarisé
- Produit 3.4.2- Un projet d'appui à la mise en œuvre du Plan d'action est financé et exécutée

#### **IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION DU PPTD**

La mise en œuvre du PPTD est placée sous la responsabilité du Gouvernement et le leadership du Ministère en charge du Travail. La pleine implication des mandants tripartites (gouvernement, Organisations d'Employeurs, Organisations de travailleurs) dans la planification et la mise en œuvre nécessitera un renforcement de leurs capacités notamment en matière de planification, de gestion axée sur les résultats et de mobilisation des ressources.

Le BIT apporte un accompagnement technique à la mise en œuvre du PPTD à travers ses plans opérationnels bi- annuels. Il assure une synergie entre ses interventions et celles des autres agences du SNU, notamment dans le cadre de l'UNDAF.

La mobilisation des ressources s'impose comme stratégie transversale de mise en œuvre des résultats du PPTD. Le Gouvernement en assure le leadership dans la mesure où les fonds bilatéraux, voire multilatéraux sont mis à disposition pour appuyer les programmes nationaux. Les ressources disponibles au niveau du BIT, notamment celles du Budget régulier pour la coopération technique (RBTC) et celles mobilisables par le BIT à travers le Compte Supplémentaire du Budget Ordinaire (CBSO), serviront comme fonds catalytiques pour le renforcement des capacités et la formulation des programmes et projets en étroite concertation avec les mandants et les partenaires au développement. Les ressources obtenues auprès des bailleurs de fonds au titre des projets seront intégrées au PPTD au fur et à mesure de leur mobilisation.

#### **V. MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION**

Le suivi et l'évaluation du PPTD obéiront aux règles et pratiques du BIT en matière de supervision du Comité de pilotage.

Le suivi sera assuré par un Comité de pilotage composé des Directeurs Généraux des Ministères techniques concernés par les résultats du PPTD et des Secrétaires Généraux des Organisations d'Employeurs et de Travailleurs

Les rapports ci-après seront produits : rapports d'auto-évaluation à chaque période biennale (2012-2013, 2014-2015), rapport d'évaluation mi-parcours au début de 2014, et rapport d'évaluation final à la fin de 2015. Les évaluations bi- annuelles seront l'occasion de faire le point sur les avancées dans l'atteinte des résultats et de procéder éventuellement aux ajustements en fonction des nouveaux besoins et des opportunités et contraintes, surtout en ce qui concerne la mobilisation des ressources.

### **Annexes**

**Annexe 1 : Plan stratégique de mise en œuvre du PPTD**

**Annexe 2 : Plan de suivi- évaluation**

## Annexe 3: ALIGNEMENT DU PPTD / BURUNDI AVEC LES AUTRES CADRES DE PLANIFICATION

PRIORITES ET REALISATIONS	LIENS AVEC LA STRATEGIE D'APPUI INTEGREE DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010-2014 (UNDAF +)	LIENS AVEC LE PROGRAMME ET BUDGET DE L'OIT 2012-2013	LIENS AVEC LES MESURES ENVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA DU TRAVAIL DECENT EN AFRIQUE 2007-2015
<b>PRIORITE N°1 : Accroître les opportunités d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables dans un contexte de consolidation de la paix et de croissance économique</b>			
Réalisation 1.1 : Les travailleurs et les jeunes disposent de qualifications répondant mieux aux besoins du marché du travail dans les secteurs porteurs	Produit 2.3.2 Les capacités techniques et organisationnelles des communautés sont améliorées pour une augmentation significative de la productivité agricole et des revenus agricoles Produit 2.3.3. Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales novatrices génératrices d'emplois et de revenus et qui ont une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix	Résultat 2 : Le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance	Développement des compétences et employabilité Un travail décent pour les jeunes
Réalisation 1.2 : Les institutions du marché du travail sont plus performantes pour mieux répondre aux problèmes d'insertion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables	Produit 1.1.3. Les systèmes nationaux d'information, de production et d'analyse de statistiques socio-économiques sont renforcés et mieux organisés pour appuyer les processus de planification stratégique	Résultat 1 : Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents	Améliorer la gouvernance dans le monde du travail et sur le marché du travail
Réalisation 1.3 : Les personnes les plus affectées par les crises	Produit 2.1.6 Les services et les capacités nécessaires pour la réintégration socio-économique durable des démobilisés, des ex	Résultat 1 : Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents	Réponse aux crises et reconstruction

PRIORITES ET REALISATIONS	LIENS AVEC LA STRATEGIE D'APPUI INTEGREE DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010-2014 (UNDAF +)	LIENS AVEC LE PROGRAMME ET BUDGET DE L'OIT 2012-2013	LIENS AVEC LES MESURES ENVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA DU TRAVAIL DECENT EN AFRIQUE 2007-2015
sont durablement réinsérées professionnellement	combattants, des ex enfants soldats, femmes ex combattantes sont mis en place		
Réalisation 1.4 : Des opportunités d'emplois et d'auto-emplois sont accrues en tenant compte des spécificités liées au genre	<p>Produit.2.3.2 Les capacités techniques et organisationnelles des communautés sont améliorées pour une augmentation significative de la productivité agricole et des revenus agricoles</p> <p>Produit 2.3.3. Les communautés ont les capacités techniques et financières pour monter des entreprises locales novatrices génératrices d'emplois et de revenus et qui ont une valeur ajoutée pour la consolidation de la paix</p>	Résultat 1 : Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents	Un travail décent pour les jeunes Réponse aux crises et reconstruction
<b>Priorité n° 2 : Renforcer et étendre la protection sociale pour tous les travailleurs</b>			
Réalisation 2.1 : Les cadres réglementaire et institutionnel de la protection sociale sont renforcés	<b>Domaine de priorité 4 : Bonne Gouvernance</b> Produit 4.4.1. Les départements ministériels responsables des services publics ont les capacités nécessaires pour améliorer la qualité et l'offre de ces services	Résultat 4 : Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes	Extension et amélioration de la protection sociale
Réalisation 2.2 : Les travailleurs non couverts par le système actuel de	Produit 2.2.6. Les communautés ont accès aux services de santé de qualité qui sont capables de prendre en compte les catégories de	Résultat 4 : Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les	Extension et amélioration de la protection sociale

<b>PRIORITES ET REALISATIONS</b>	<b>LIENS AVEC LA STRATEGIE D'APPUI INTEGREE DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010-2014 (UNDAF +)</b>	<b>LIENS AVEC LE PROGRAMME ET BUDGET DE L'OIT 2012-2013</b>	<b>LIENS AVEC LES MESURES ENVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA DU TRAVAIL DECENT EN AFRIQUE 2007-2015</b>
sécurité sociale ont accès à plus d'opportunités de Protection Sociale	populations ayant des besoins spécifiques et les différents stades de la vie	sexes	
Réalisation 2.3. La lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail est renforcée à travers la mise en œuvre de la politique nationale en la matière	Produit 2.2.10. Les communautés ont les capacités et les services nécessaires pour assurer la prévention et la prise en charge des personnes infectées et ou affectées par le VIH/SIDA	Résultat 8 : Le monde du travail réagit de façon efficace à l'épidémie de VIH/SIDA	S'attaquer au problème du VIH/SIDA dans le monde du travail
Réalisation 2.4 : Les conditions salariales de travail sont plus équitables dans les secteurs public et privé	Produit 3.2.4. Les lois inégalitaires sont révisées et promulguées conformément à la Constitution et aux instruments internationaux et régionaux	Résultat 5 : Les femmes et les hommes ont des conditions de travail améliorées et plus équitables	Promouvoir des conditions de travail meilleures, plus sûres et plus saines
<b>Priorité n 3 : Améliorer la gouvernance tripartite du monde du travail</b>			
Réalisation 3.1. L'amélioration de la gouvernance du dialogue social renforce la prévention et la gestion des conflits sociaux	Produit 4.1.1. Les cadres de dialogue et de concertation entre les partenaires nationaux sont renforcés et permettent de consolider la paix et la culture démocratique	Résultat 12 : Le tripartisme et la gouvernance renforcée du marché du travail contribuent à un dialogue efficace et à des bonnes relations professionnelles	Promouvoir un tripartisme et un dialogue social efficaces, y compris en renforçant la capacité des mandants de l'OIT de faire progresser le travail décent

PRIORITES ET REALISATIONS	LIENS AVEC LA STRATEGIE D'APPUI INTEGREE DES NATIONS UNIES AU BURUNDI 2010-2014 (UNDAF +)	LIENS AVEC LE PROGRAMME ET BUDGET DE L'OIT 2012-2013	LIENS AVEC LES MESURES ENVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA DU TRAVAIL DECENT EN AFRIQUE 2007-2015
Réalisation 3.2. L'Administration du travail est plus performante	Produit 4.4.1. Les départements ministériels responsables des services publics ont les capacités nécessaires pour améliorer la qualité et l'offre de ces services	Résultat 11 : les Administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces	Améliorer la gouvernance dans le monde du travail et sur le marché du travail
Réalisation 3.3. L'application des normes est améliorée	Produit 3.2.5. Les traités et standards internationaux relatifs aux droits de l'Homme sont davantage respectés via la soumission de rapports aux différents organes des traités	Résultat 18 : Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées	Améliorer l'application des normes internationales du travail, en particulier les principes et droits fondamentaux
Réalisation 3.4. Le travail des enfants est progressivement éliminé, surtout dans ses pires formes	<p><b>Domaine de priorité 3</b> : Appui à la Réconciliation Nationale et à la Protection et à la Promotion et protection des droits de l'Homme</p> <p>3.2.5. Les traités et standards internationaux relatifs aux droits de l'Homme sont davantage respectés via la soumission de rapports aux différents organes des traités</p>	Résultat 16 : Le travail des enfants est éliminé, avec une priorité accordée aux pires formes	Soustraire les enfants africains au travail et les scolariser



Annexe 4 : Liste des conventions internationales du travail ratifiées par le Burundi <sup>22</sup>*Liberté syndicale, négociation collective et relations professionnelles*

Convention	Date	État actuel
<u>C011 - Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921</u>	11 mars 1963	En vigueur
<u>C087 - Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948</u>	25 juin 1993	En vigueur
<u>C098 - Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949</u>	10 oct. 1997	En vigueur
<u>C135 - Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971</u>	10 oct. 1997	En vigueur

*Travail forcé*

Convention	Date	État actuel
<u>C029 - Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930</u>	11 mars 1963	En vigueur
<u>C105 - Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957</u>	11 mars 1963	En vigueur

*Elimination du travail des enfants et protection des enfants et des adolescents*

Convention	Date	État actuel
<u>C090 - Convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948</u>	30 juil. 1971	En vigueur
<u>C138 - Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973</u> <i>Age minimum spécifié: 16 ans</i>	19 juil. 2000	En vigueur
<u>C182 - Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999</u>	11 juin 2002	En vigueur

*Egalité de chances et de traitement*

Convention	Date	État actuel
<u>C100 - Convention (n° 100) sur l'égalité de</u>	25 juin 1993	En vigueur

<sup>22</sup> [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11200:1987211855363759:::P11200\\_INSTRUMENT\\_SORT:2](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11200:1987211855363759:::P11200_INSTRUMENT_SORT:2)

Convention	Date	État actuel
<u>rémunération, 1951</u>		
<b>C111</b> - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	25 juin 1993	En vigueur

*Consultations tripartites*

Convention	Date	État actuel
<b>C144</b> - Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976	10 oct. 1997	En vigueur

*Administration et inspection du travail*

Convention	Date	État actuel
<b>C081</b> - Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947	30 juil. 1971	En vigueur

*Salaires*

Convention	Date	État actuel
<b>C026</b> - Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	11 mars 1963	En vigueur
<b>C094</b> - Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949	11 mars 1963	En vigueur

*Temps de travail*

Convention	Date	État actuel
<b>C001</b> - Convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919	30 juil. 1971	En vigueur
<b>C014</b> - Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	11 mars 1963	En vigueur
<b>C052</b> - Convention (n° 52) sur les congés payés, 1936	30 juil. 1971	En vigueur
<b>C089</b> - Convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948	11 mars 1963	En vigueur
<b>C101</b> - Convention (n° 101) sur les congés payés (agriculture), 1952	30 juil. 1971	En vigueur

*Sécurité et santé au travail*

<b>Convention</b>	<b>Date</b>	<b>État actuel</b>
<u>C062 - Convention (n° 62) concernant les prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937</u>	11 mars 1963	En vigueur

*Sécurité sociale*

<b>Convention</b>	<b>Date</b>	<b>État actuel</b>
<u>C012 - Convention (n° 12) sur la réparation des accidents du travail (agriculture), 1921</u>	11 mars 1963	En vigueur
<u>C017 - Convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925</u>	11 mars 1963	En vigueur
<u>C018 - Convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925</u>	11 mars 1963	En vigueur
<u>C019 - Convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925</u>	11 mars 1963	En vigueur
<u>C042 - Convention (n° 42) (révisée) des maladies professionnelles, 1934</u>	11 mars 1963	En vigueur

*Travail dans les ports*

<b>Convention</b>	<b>Date</b>	<b>État actuel</b>
<u>C027 - Convention (n° 27) sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929</u>	11 mars 1963	En vigueur